Ouverture de la chasse : on vide les prisons

29/10/2008 à 10h36

Débordée par la situation explosive dans les prisons, confrontée à une épidémie de suicides, mise au défi par une surpopulation pénale sans précédent, Rachida Dati procède sans tambours ni trompettes à des libérations «massives».

Dès le 1er novembre prochain, 1 500 détenus seront libérés par la cour d'Appel de Douai. A compter du 1er décembre, l' « expérimentation » sera étendue aux maisons d'arrêt de Béziers, Le Puy, Fontenay-le-Comte et La Roche-sur-Yon.

Concrètement, il s'agit d'octroyer des remises de peines aux détenus à qui il reste quatre mois d'emprisonnement à exécuter. En théorie, ces libérables seront placés sous surveillance électronique. En fait, comme le font observer les deux principaux syndicats de magistrats et les représentants de l'administration pénitentière, l'intendance ne suivra pas. Rien ou presque n'a été prévu pour la préparation et le suivi de ces mesures de libération anticipée. **Ainsi les détenus seront purement et simplement libérés.** (lire l'article intégral) (via menflying)